

portant attribution à titre normal et à titre exceptionnel de la Médaille d'Honneur de la Sécurité Pénitentiaire aux personnels Paramilitaires et aux Personnels Civils à l'occasion du 11 décembre 2023.

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,**

- VU** la Constitution ;
VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
VU le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
VU la loi n°07-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
VU le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0791/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2023-0999/PRES-TRANS du 16 août 2023 portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2003-637/PRES/GC du 12 décembre 2003 portant création de la Médaille d'Honneur de la Sécurité Pénitentiaire ;
VU le décret n° 2018-0344/PRES/GC du 24 avril 2018 portant nomination de membres des conseils des Médailles
VU le décret n°2018-0510/PRES/GC du 25 juin 2018 portant droits de Chancellerie pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Est attribuée à titre normal, la **Médaille d'Honneur de la Sécurité Pénitentiaire**, aux personnels Paramilitaires dont les noms suivent :

Titre normal :

Fonctionnaires de la Garde de Sécurité pénitentiaire :

N°	Grade	Nom et Prénom (s)	Matricule
1.	Inspecteur de Sécurité Pénitentiaire	MILLOGO Ardiouma	98072 B
2.	Inspecteur de Sécurité Pénitentiaire	OUEDRAOGO Ousséni	113375 X
3.	Inspecteur de Sécurité Pénitentiaire	TRAORE Ibrahim	113377 F
4.	Inspecteur de Sécurité Pénitentiaire	YABRE Pascal	110116 D

5.	Inspecteur de Sécurité Pénitentiaire	YOUGBARE Tarwendpanga Eric	59971 Y
6.	Inspecteur de Sécurité Pénitentiaire	ZANGO Boukary	113378 V
7.	Contrôleur de Sécurité Pénitentiaire	DA Nibebar	92585 Y
8.	Contrôleur de Sécurité Pénitentiaire	KONDOMBO Jean Noël	112919 J
9.	Contrôleur de Sécurité Pénitentiaire	NIKIEMA Boukary	57360 X
10.	Contrôleur de Sécurité Pénitentiaire	OUEDRAOGO Yemsé	88489 T
11.	Contrôleur de Sécurité Pénitentiaire	PARE Gérard	88490 E
12.	Contrôleur de Sécurité Pénitentiaire	SOURGOU Relwendé Adama	98144 E
13.	Contrôleur de Sécurité Pénitentiaire	ZOUNGRANA Téné Maimouna	88514 T
14.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	ATTIANA Aganki	88508 N
15.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	DIALLA Maréta	91196 L
16.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	KAGAMBAGA Wendkouni Noël	59986 S
17.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	KONE Juvénat	92612 V
18.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	KOURAOGO Sibiri Hippolyte	98151 G
19.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	LOMPO Aguima	57356 X
20.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	NEBIE Rachel	91200 L
21.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	OUEDRAOGO Maïmouna	92632 S
22.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	OUBA Kanfidini Raoul	110151 U
23.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	SANOU née SANOU Rosalie	88495 E
24.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	SENI Réno	57386 E
25.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	ZABRE Larba	88504 G
26.	Assistant de Sécurité Pénitentiaire	OUEDRAOGO née ZOUNGRANA Bernadine	88513 D

Titre exceptionnel :

Personnels Civils

27. M. GARANE Mathieu, matricule 104621 L, né en 1974 à Zouma/Nayala
28. M. KOANDA Rasmané Pascal, matricule 92513 Z, né en 1976 à Koupéla/Kouritenga
29. M. OUEDA Gabriel, matricule 20199 B, né en 1964 à Péotenga/Koupéla/Kouritenga
30. Mme SEGUEDA née ZOUNGRANA Relwendé Elisabeth, matricule 202696 J, née le 12 avril 1983 à Poa/ Boulkièmdé.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 novembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE